



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Sociothérapeute-chef/cheffe

Code fonction

7.04.011

2. But de la fonction

Etablir, appliquer un plan de traitement dans le cadre de l'équipe soignante, sous forme de travail social de groupe; organiser l'animation, recréer des conditions socioculturelles pour une réadaptation à la vie familiale et communautaire à des malades souffrant de troubles psychiques.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- l'exécution des tâches identiques à celles de sociothérapeute s'appliquant plus particulièrement à l'organisation des activités et de la supervision du travail d'un groupe de sociothérapeutes.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	D	G	A	F	Cl. max. 13
Points	34	13	36	5	32	Total 120